DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA
Date de la convocation des conseillers	10 novembre 2026
Date de l'affichage de la convocation	10 novembre 2026

PRÉSENTS :
Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**
Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, **Conseillers Municipaux.**,

POUVOIRS :
Madame Caroline DIGARD **(départ à 20 h 02)** donne pouvoir à Monsieur le Maire
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Amïn BOUHALLOUFA
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Nathalie BONNAFFÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD
Madame Clémence CHAMOUSSET **(départ à 19 h 25)** donne pouvoir à Madame Emma ABREU

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13443-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Conseil municipal du 17 novembre 2026 Délibération n° 2026-125/11-13

OBJET : Désignation de trois représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration de l'association de la Crèche Familiale Michelle Senis »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et son décret d'application du 16 août 1901 ;
Vu les statuts de l'association de la Crèche Familiale « Michelle Senis » en date du 8 mars 2021, et plus particulièrement l'article 9 prévoyant que la commune de Villeparisis dispose, outre Monsieur le Maire, de 3 représentants au sein du Conseil d'Administration ;
Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 novembre 2026,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs pour assurer le suivi de leurs activités et la représentation des intérêts communaux ;
Considérant que le Conseil municipal a unanimement décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

DELIBERE

Article 1er : Sont désignés en qualité de représentants de la commune de Villeparisis au sein du Conseil d'Administration de l'association de la Crèche Familiale « Michelle Senis » :

-Madame Stéphanie RUSSO
-Monsieur Alain GOREZ
-Madame Nassera ZOUBIR

Précise que monsieur le maire de Villeparisis est membre de droit, conformément aux statuts de l'association.

Article 2 : Les mandats de ces représentants sont liés à la durée du mandat municipal en cours, sous réserve des causes statutaires de perte de la qualité de membre prévues à l'article 7 des statuts de l'association.
Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.
Article 4 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont notification sera faite à la Présidente de l'association de la Crèche Familiale « Michelle Senis ».

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 6 pouvoirs
29 pour dont 5 pouvoirs (Groupe majoritaire « Villeparisis avec Vous »)
6 abstentions dont 1 pouvoir (Unis pour Villeparisis et Tout devient Possible)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	**Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA** Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13443-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026